

Les subsides

Le président suppléant (M. Blaker): Je remercie le député de sa coopération. Dans ce cas, la présidence n'a aucune difficulté. En conséquence, la motion d'amendement du député de Comox-Powell River (M. Skelly), est la suivante:

Que l'on modifie la motion en ajoutant, immédiatement après le terme «Maislin»:

... et des entreprises privées comme Eastern Provincial Airways, Canadien Pacifique Limitée et Power Corporation du Canada.

La motion est donc jugée recevable et le débat se poursuit. Questions, réponses, observations.

M. Bosley: Monsieur le Président, je voudrais demander au député qui m'a précédé s'il peut dire à la Chambre quelles ont été les choix politiques du gouvernement et de quel secret il s'est entouré dans ses transactions avec la compagnie de chemin de fer privée. C'est ce qu'il a prétendu dans la motion qu'il vient tout juste de présenter.

M. Benjamin: Monsieur le Président, quand je parle de choix politiques, je me reporte au cas du Canadien Pacifique, en 1891, à l'incapacité du gouvernement d'appliquer les décisions du Conseil canadien des relations du travail dans le cas de la société Eastern Provincial Airways et aux faveurs accordées, selon moi, à la société Voyageur qui appartient à la compagnie Power Corporation dirigée, sauf erreur, par Paul Martin fils.

Ce qui importe, monsieur le Président, c'est que toutes ces sociétés ont directement ou indirectement reçu de l'argent du contribuable que ce soit par le biais de subventions ou d'investissements et qu'elles devraient donc, à l'instar des sociétés de la Couronne, avoir des comptes à rendre. C'est là tout à fait sensé. Il me semble juste que les députés demandent à ceux qui reçoivent des subventions et de l'argent du gouvernement d'expliquer ce qu'ils en font. Les sociétés privées sont autant comptables envers le Parlement que les sociétés de la Couronne.

C'est ce que j'essaie de faire comprendre. En réponse à mon honorable collègue, je pourrais dresser une liste longue comme le bras, monsieur le Président, de sociétés privées qui veulent qu'on leur fiche la paix et qui sont en faveur de la déréglementation. Elles désirent que la libre entreprise puisse s'exercer. Depuis 15 ans, j'écoute des libéraux et des conservateurs faisant partie de chambres de commerce, d'associations de fabricants et d'associations d'exportateurs demander de laisser la libre concurrence s'exercer, de déréglementer. Pourtant, chaque fois, monsieur le Président, que la situation économique se détériore, ce sont les premiers à réclamer l'intervention du gouvernement. Ils nous disent être prêts à assumer les risques et à ne pas se plaindre s'ils font faillite. Pourtant, dans les faits, ils sont les premiers à venir à Ottawa demander des subventions. Ils demandent qu'on les renfloue. On n'a qu'à voir ce qui s'est passé dans le cas des sociétés Chrysler, Massey-Ferguson et Maislin.

Qu'a-t-on fait de la libre entreprise dans ces cas-là? Si les libéraux et les conservateurs ont raison, ils auraient dû les laisser repartir d'Ottawa les mains vides, les laisser se débrouiller sur le marché, monsieur le Président. Or, ce n'est pas le cas, monsieur le Président; ces sociétés nous demandent des emprunts garantis, des subventions et de l'argent pour investir. À l'instar des sociétés de la Couronne, elles devraient donc avoir des comptes à rendre au Parlement au sujet des fonds qui leur sont versés directement et indirectement.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions et réponses? Commentaires? Débat.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur le Président, je commencerai par dire quelques mots au sujet de la motion et de son auteur en particulier. Le député a été très gentil envers moi et m'a fait un compliment très intéressant. C'est du moins ainsi que je le considère. Il m'a dit que j'étais trop actif. J'y ai réfléchi quelques instants. Il a eu l'amabilité d'énumérer les programmes et projets à l'égard desquels j'ai été trop actif à son avis. Il a mentionné le projet de loi relatif au tarif du Nid-de-Corbeau, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, l'affaire Québécois et un certain nombre d'autres sujets. Je considère cela comme un compliment car je suis d'avis que les hommes politiques ont pour rôle d'être actifs. S'ils doivent pêcher, comme il se doit, car tout le monde pêche, ils devraient pêcher par un excès d'activité plutôt que le contraire.

Je m'adonne toujours à la réflexion le vendredi après-midi, car la qualité et le nombre des auditeurs prêtent à cela. J'ai donc réfléchi au sujet. Je crois que les gens entrent dans la carrière politique pour faire bien plus que se contenter d'administrer les affaires courantes. Ils entrent en politique parce qu'ils croient au changement, parce qu'ils ont foi en des objectifs qu'ils veulent voir se réaliser de leur vivant, si je puis dire. Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) m'a mis dans cet état d'esprit et m'a rappelé un livre qu'il devrait lire, même s'il est écrit en français. Je suppose qu'il est le futur chef de son parti, aussi doit-il se mettre au bilinguisme ces jours-ci. Le livre s'intitule *Essai sur l'accélération de l'histoire*.

Cela démontre simplement qu'aujourd'hui les événements commencent à se succéder de plus en plus rapidement. En somme, des changements qui auparavant auraient pris un siècle sont réalisés maintenant en 50, 25, 10 ou 5 ans. Par conséquent, je considère comme un compliment la remarque du député au sujet de ma grande activité, car les hommes politiques et les gouvernements en général devront apprendre à effectuer des changements plus rapidement, car les faits se produisent à un rythme qui ne cesse de s'accélérer. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre 86 ans pour modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous devons nous rajuster plus rapidement. C'est ma première réflexion et je trouve sa remarque flatteuse comme quelques autres, j'espère.

Ma deuxième observation sera très brève. Elle a trait à ce que le député a dit au sujet de ce qu'il appelle l'affaire Air Canada ou l'affaire Amyot, je ne sais pas au juste. Je crois qu'il a employé les deux expressions. J'ai eu une brève discussion hier avec un ami éminent et je lui ai dit: «Ne me dites pas que le député d'Annapolis Valley-Hants va encore revenir là-dessus?» Il le croyait, mais j'ai dit: «Non, non. Le député d'Annapolis Valley-Hants ne fera pas cela cet après-midi. Il va parler de grands principes, de responsabilité et de respectabilité et de choses du genre. Il ne répétera pas ce qu'il a dit si souvent à la Chambre et au comité, car je suppose qu'il est las de s'entendre.» Pourtant, il l'a fait, monsieur le Président. J'étais légèrement embarrassé pour lui, car je le respecte. C'est un type, excellent, un avocat respectable. Je suis persuadé que ceux qui l'ont écouté étaient également embarrassés de l'entendre s'exprimer ainsi. Dans une phrase, par exemple, il a dit: «Si